

BUREAU DES AVOCATS INTERNATIONAUX
3, 2ème rue Lavaud
B.P. 19048
Port-au-Prince, Haïti
Tel : +5092943-2106/ 07
Email: avokahaiti@aol.com

Note de Presse

Port-au-Prince, le 18 septembre 2019

Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) dénonce la nouvelle dynamique de la Police Nationale d'Haïti (PNH) sous le leadership du Directeur Général a.i, Normil RAMEAU

Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI), dans sa mission première de défendre les droits des plus démunis, les droits inaliénables, imprescriptibles et inhérents à la personne humaine, en particulier ceux des victimes du choléra importé par la MINUSTAH, des femmes et filles victimes d'Aggressions Sexuelles, des citoyens victimes dans l'exercice de leur Liberté Publique de Terrorisme d'Etat et autres Abus de droit, déplore le fait que des agents de la Police Nationale d'Haïti (PNH) s'adonnent à une vaste opération de répressions violentes et **d'exécutions sommaires** contre des citoyens Haïtiens manifestant pour exiger le départ de Jovenel MOISE, dans le contexte d'une rareté des produits pétroliers occasionnant une paralysie générale des activités du pays, depuis environ un mois.

Le BAI observe plusieurs cas de répressions policières et d'exécutions sommaires durant la reprise des mouvements de protestations de rue depuis le dimanche 15 septembre, notamment celui des agents de la PNH lourdement armés et cagoulés qui ont exécuté de sang-froid, à carrefour, zone métropolitaine de Port-au-Prince, le lundi 16 septembre 2019, le jeune Vladimir Fédé qui les suppliait, à genou et mains en l'air, de le garder en vie. Le BAI condamne ces actes de violences policières systématiques, structurées dans le cadre d'un Etat Terroriste instauré par l'administration Jovenel MOISE pour mater le Peuple Haïtien en lutte pour le changement social. La nouvelle direction de la PNH semble être, de toute évidence, l'instrument redoutable de cet Etat Terroriste.

Le BAI espère que cette nouvelle dynamique de mépris envers les libertés publiques que les agents de la PNH font montre sous le leadership du directeur général a.i de la PNH, en l'occurrence Normil RAMEAU, va servir de leçon à certains responsables d'organisations de défense des Droits Humains qui faisaient son apologie, suite à sa nomination.

Le BAI rappelle que monsieur Normil RAMEAU a été nommé puis installé comme directeur général a.i le mardi 27 août 2019 à la tête de la Police National d'Haïti (PNH), respectivement par monsieur Jovenel Moise, inculpé dans un dossier de Blanchiment des Avoirs, et le premier ministre démissionnaire, Jean Michel Lapin. Alors que le changement de commandement à la tête de la PNH devrait se faire ainsi au regard de l'article 141 de la Constitution du 29 mars 1987: « ***Le président de la république, nomme, après délibération en conseil des ministres, puis approbation du Senat, le Commandant en chef de la***

Police Nationale... ». Pourtant, le gouvernement actuel est un gouvernement démissionnaire et le Sénat n'a pas (encore) donné son approbation dans le cadre du nouveau commandement de la PNH.

Le BAI regrette que ces responsables d'organisations de défense des Droits Humains n'aient pas gardé une certaine neutralité par rapport aux décisions litigieuses de l'administration Jovenel MOISE susceptibles de remettre en question les lois de la République. Car ces derniers sont censés être à l'avant-garde de l'Etat de Droit et des Droits fondamentaux du Peuple Haïtien, particulièrement les libertés publiques, garanties et protégées par la constitution du 29 mars 1987 et les conventions internationales signées et ratifiées par l'Etat Haïtien, mais piétinées constamment par des agents de la PNH qui répriment massivement la population quand elle s'exprime pacifiquement sur les voies publiques pour demander des comptes.

Le BAI a déjà observé dans certains médias ce genre de propagande par le passé, particulièrement quand certains responsables d'organisations de défense des Droits Humains étaient montés au créneau pour faire l'apologie du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, l'éminent Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques (FDSE) de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH), Paul Eronce Villard, qui se révèle le garant de l'impunité.

Le BAI invite les responsables d'organisations de défense des Droits Humains à faire preuve de vigilance face aux décisions litigieuses des autorités politiques haïtiennes actuelles, souvent à la base des cas de violations massives des Droits Humains.

Le BAI est très inquiet face à l'ampleur des cas d'Exécutions Sommaires et de violences policières systématiques. Cependant, le BAI tient à saluer le courage du peuple Haïtien dans son combat contre l'impunité et la corruption, pour forcer le départ de Jovenel MOISE et pour exiger un changement de système, sans se laisser intimider par la peur et la violence d'Etat.

Mario JOSEPH, Av